



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

## SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

### COMITÉ SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2019

Convocations adressées le 21 février 2019

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres en exercice : 14

#### Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE ; Alain BENARD ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Bernard PLAT

#### Absent(s) excusé(s) :

Christophe BOUCHET ; Philippe BRIAND ; Bernard LORIDO ; Yves MASSOT ; Wilfried SCHWARTZ

#### Suppléants présents mandatés par des titulaires :

*Néant*

#### Titulaire ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Christian GATARD par Bernard LORIDO ; Frédéric AUGIS par Philippe BRIAND ; Bernard PLAT par Christophe BOUCHET

**Secrétaire de séance :** Sébastien MARAIS

**C 19/02/12 – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE TOURS  
METROPOLE VAL DE LOIRE**

Monsieur Frédéric Augis, Président, présente le rapport suivant :

Suite aux élections municipales partielles intégrales qui se sont déroulées dans la commune de Saint-Avertin les 2 et 9 décembre dernier, Monsieur Laurent RAYMOND, maire de Saint-Avertin a été élu en qualité de conseiller métropolitain.

Par délibération du 1<sup>er</sup> février 2019, le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a procédé à la désignation de Monsieur Laurent RAYMOND comme représentant suppléant de la Métropole au Syndicat des Mobilités de Touraine permettant ainsi de remédier à la vacance d'un délégué suppléant pour la Métropole au sein du Comité syndical.

Monsieur Laurent RAYMOND est donc déclaré installé en qualité de membre suppléant du Comité syndical.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Vu** l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

**Vu** la délibération du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> février 2019

- **ACTE** l'installation de Monsieur Laurent RAYMOND comme délégué suppléant du Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et  
certification du caractère  
exécutoire,**

**Le Président,**



**Frédéric AUGIS**